



EVER'ONE

Avenue Henri Conscience 41

1140 Evere

Tel: 02 241 21 21

E-mail: [info@century21everone.be](mailto:info@century21everone.be)

## CONVENTION EXCLUSIVE de recherche d'un acquéreur

Les soussignés : Monsieur et Madame Bernard et Françoise DECROOCQ  
Habitant à : Rue des Brasseurs 56 – 7500 Tournai  
Tel privé : 069.45.54.12  
E-mail : fr.keunebrock@gmail.com

Agissant en tant que propriétaires donnent mission à CENTURY 21 Ever'One de trouver un acheteur pour le bien immobilier situé à 1030 Bruxelles (Schaerbeek), rue Henri Evenepoel 127-129. Appartement 3 chambre + emplacement parking.

Le prix de vente s'élève à :

Appartement :	355.000,00€
Emplacement parking :	25.000,00€

Nous autorisons CENTURY 21 Ever'One à fixer, à ses frais, un panneau ou une affiche de vente sur la façade à rue.

Une commission de : 3% h.T.V.A. (3,63% T.V.A.c.)

Sera versée à CENTURY21 EVERONE, cette commission est due dès la conclusion de la vente ; elle est exigible dès le paiement de l'acompte par l'acquéreur aux vendeurs, mandataires au notaire.

Le Notaire du vendeur est Maître .....

La présente convention est consentie pour une période de 6 mois, qui prendra cours à la réception des documents nécessaires à notre mission de vente soit : du 08 février 2017 au 07 août 2017.

Si aucun acquéreur n'est trouvé, les propriétaires-vendeurs ne sont redevables d'aucune indemnité et aucun des cocontractants ne pourra faire valoir quelque demande d'indemnité que ce soit à l'égard de l'une ou de l'autre partie. Les frais de publicités et de recherche de clientèle sont entièrement supportés par l'agence CENTURY 21 Ever'One.

A l'expiration de la convention, Century 21 Ever'One communiquera la liste des personnes physique et/ou morales à qui une information précise et individuelle a été fournie, au vendeur. En cas de vente ultérieure par la signature d'un compromis de vente, et dans un délai maximum de six mois, à l'une de ces personnes ou à une personne pour laquelle elle agissait, le vendeur sera tenu d'en aviser Century 21 Ever'One et de lui verser les honoraires convenus.

Dans les quatorze jours ouvrables à compter du lendemain de la signature du présent contrat, le commettant a le droit de renoncer au contrat, sans frais, à la condition qu'il en informe l'agent immobilier par lettre recommandée à la poste. Toute clause par laquelle le commettant renoncerait à ce droit est frappée de nullité. En ce qui concerne le respect du délai, il suffit que la notification soit envoyée avant l'expiration de cette échéance.

Fait en double exemplaire à 1140 Evere, avenue Henri Conscience 41, le 06 février 2017.  
Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Les propriétaires-vendeurs

CENTURY 21 Ever'One

Signature of Bernard DECROOCQ  
Signature of Françoise DECROOCQ  
Signature of Frédéric KEUNE BROCK  
Signature of CENTURY 21 Ever'One (with date 09.02.2017)

Chaque agence juridiquement et financièrement indépendante. Elk kantoor is juridisch en financieel onafhankelijk.  
Membre Lid CIB - IPI n°100.253- 509.897\*\* R.C.BRU: 730.390.160\*\* T.A.V.-B.T.W.: BE 823.622.644\*\* KBC BE69-7310-0996-2578